



Procès-verbal
Le mercredi, 15 novembre 2000 - n° 138

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Cholette (Hull) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce à toutes mesures visant à bâillonner la population et ses représentants dûment élus, dans le cadre de l'étude de tout projet de loi concernant les fusions municipales forcées.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Cholette.

Au cours du débat, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Simard (Montmorency) dépose :

Copie d'un dossier de presse sur la Communauté urbaine de Québec (CUQ).
(Dépôt n° 1484-20001115)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

15 novembre 2000

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

M. le Président souligne la contribution à la vie démocratique québécoise de parlementaires qui siègent à l'Assemblée depuis plusieurs années.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Landry, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 167 Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers.

La motion est adoptée.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 162 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études.

La motion est adoptée.

15 novembre 2000

M. Chevette, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie des projet de loi suivant :

n° 163 Loi concernant les services de transport par taxi.

La motion est adoptée.

n° 164 Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport.

La motion est adoptée.

M. Brassard, ministre responsable de la Réforme parlementaire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 168 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 170 Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 107 en annexe)

Pour: **65** Contre: **44** Abstention: **0**

15 novembre 2000

Conformément à l'article 235 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, et ce, à compter du 28 novembre 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 28 novembre 2000

- 11 h 00 à 11 h 30 Remarques préliminaires du gouvernement
- 11 h 30 à 12 h 00 Remarques préliminaires de l'opposition
- 12 h 00 à 13 h 00 Ville de Montréal
- 15 h 00 à 16 h 00 Union des municipalités de banlieue de l'Île de Montréal
- 16 h 00 à 17 h 00 Communauté urbaine de Montréal
- 17 h 00 à 18 h 00 Conseil régional de développement de l'Île de Montréal
- 20 h 00 à 21 h 00 Bureau de l'opposition de la Ville de Montréal
- 21 h 00 à 22 h 00 Coalition pour le transport en commun du Montréal métropolitain
- 22 h 00 à 23 h 00 Corporation de développement communautaire de la Pointe région est de Montréal (CDC)
- 23 h 00 à 24 h 00 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec

Le mercredi 29 novembre 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Conseil régional de développement de l'Outaouais
- 15 h 00 à 16 h 00 Ville de Hull
- 16 h 00 à 17 h 00 Ville de Buckingham
- 17 h 00 à 18 h 00 Ville de Gatineau
- 20 h 00 à 21 h 00 Ville de Masson-Angers

15 novembre 2000

- 21 h 00 à 22 h 00 Ville d'Aylmer
- 22 h 00 à 23 h 00 MRC des Collines-de-l'Outaouais

- 23 h 00 à 24 h 00 Réseau des femmes d'affaires professionnelles de l'Outaouais

Le jeudi 30 novembre 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Union des municipalités du Québec
- 12 h 00 à 13 h 00 Fédération québécoise des municipalités
- 15 h 00 à 16 h 00 Conseil du patronat
- 16 h 00 à 17 h 00 Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- 17 h 00 à 18 h 00 Fédération indépendante des syndicats autonomes
- 20 h 00 à 21 h 00 Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- 21 h 00 à 22 h 00 Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
- 22 h 00 à 23 h 00 Regroupement des associations de pompiers du Québec
- 23 h 00 à 24 h 00 Conseil régional de concertation et de développement de Québec (CRCDQ)

Le vendredi 1^{er} décembre 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 FRAPRU
- 12 h 00 à 13 h 00 Fédération des locataires des habitations à loyers modiques (FLHLMQ)
- 15 h 00 à 16 h 00 MRC Desjardins
- 16 h 00 à 17 h 00 MRC Chutes-de-la-Chaudière

Le lundi 4 décembre 2000

- 20 h 00 à 21 h 00 Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches (CRCD-CA)
- 21 h 00 à 22 h 00 Centre local de développement de la MRC Desjardins
- 22 h 00 à 23 h 00 Centre local de développement de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière

15 novembre 2000

- 23 h 00 à 24 h 00 Fédération des associations de cadres municipaux du Québec

Le mardi 5 décembre 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Commission de la capitale nationale
- 12 h 00 à 13 h 00 Caucus des douze maires de banlieue de Québec
- 15 h 00 à 16 h 00 Ville de Québec
- 16 h 00 à 17 h 00 Collectif femmes et restructurations municipales
- 17 h 00 à 18 h 00 MRC de la Côte-de-Beaupré
- 20 h 00 à 21 h 00 MRC de la Jacques-Cartier
- 21 h 00 à 22 h 00 MRC Île d'Orléans
- 22 h 00 à 23 h 00 Carrefour de la relance de l'économie et de l'emploi de Québec (CREEQ)
- 23 h 00 à 24 h 00 Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec

Le mercredi 6 décembre 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Ville de Longueuil
- 15 h 00 à 16 h 00 Ville de Brossard
- 16 h 00 à 17 h 00 Ville de Saint-Hubert
- 17 h 00 à 18 h 00 Ville de Greenfield Park
- 20 h 00 à 21 h 00 Ville de Boucherville
- 21 h 00 à 22 h 00 Ville de Saint-Lambert
- 22 h 00 à 23 h 00 Ville de Saint-Bruno de Montarville
- 23 h 00 à 24 h 00 Ville de Lemoine

Le jeudi 7 décembre 2000

- 11 h 00 à 12 h 00 Union des producteurs agricoles
- 12 h 00 à 12 h 30 Remarques finales de l'opposition
- 12 h 30 à 13 h 00 Remarques finales du gouvernement

QU'une période de 60 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres

15 novembre 2000

du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 60 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole ainsi que la ministre d'État au Travail et à l'Emploi soient membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Cette motion dérogeant aux règles relatives aux consultations particulières, elle donne lieu à la tenue d'un débat d'une heure.

À 15 h 01, M. le Président convoque les leaders pour une réunion afin de procéder au partage du temps pour le débat restreint sur la motion de M. Brassard et suspend la séance jusqu'à 15 h 30.

À 15 h 30, les travaux reprennent.

M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement : cinq minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Brassard.

Au cours du débat, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

15 novembre 2000

Des tableaux comparatifs de même que les principaux concepts et hypothèses utilisés dans la simulation des effets fiscaux des regroupements municipaux dans les régions métropolitaines de Québec, de Montréal et de l'Outaouais.

(Dépôt n° 1485-20001115)

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une liste non exhaustive concernant les organismes, associations et groupes que l'opposition officielle souhaite entendre lors des consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

(Dépôt n° 1486-20001115)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 108 en annexe)

Pour: **65** Contre: **39** Abstention: **0**

Mme Beaudoin, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 171 Loi modifiant la Charte de la langue française.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

15 novembre 2000

n° 237 Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 2000.

(Dépôt n° 1487-20001115)

M. Duguay (Duplessis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 237, Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 237 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État à l'Économie et aux Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 238 Loi sur le Mouvement Desjardins — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 2000.

(Dépôt n° 1488-20001115)

M. Lachance (Bellechasse) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi sur le Mouvement Desjardins.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 238 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État à l'Économie et aux Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

15 novembre 2000

n° 239 Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 2000.

(Dépôt n° 1489-20001115)

M. Simard (Montmorency) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 239, Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 239 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement et le ministre de l'Environnement sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 240 Loi concernant la Ville de Grand-Mère — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée mais ne peut être adopté avant le 21 décembre 2000 sans le consentement unanime pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1490-20001115)

M. Beaumier (Champlain) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 240, Loi concernant la Ville de Grand-Mère.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 240 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

15 novembre 2000

Dépôts de rapports de commissions

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose les rapports de la Commission de la culture qui :

- le 9 novembre 2000, a entendu la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur le projet de loi n° 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.
(Dépôt n° 1491-20001115)
- les 9 et 14 novembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :
n° 143 Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.
Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 1492-20001115)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre le sous-ministre de la Solidarité sociale concernant l'implantation d'Emploi-Québec;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de discuter du « rapport Brière »;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

15 novembre 2000

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par M. Cholette (Hull). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce à toutes mesures visant à bâillonner la population et ses représentants dûment élus, dans le cadre de l'étude de tout projet de loi concernant les fusions municipales forcées.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 109 en annexe)

Pour: **38** Contre: **63** Abstention: **0**

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

M. Pinard, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 16 novembre 2000 :

15 novembre 2000

- le premier, sur une question adressée par M. Gautrin (Verdun) à M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, concernant la recherche sur la paralysie cérébrale;

 - le deuxième, sur une question adressée par M. Marcoux (Vaudreuil) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant la réforme de l'éducation.
-

Le débat se poursuit sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles.

À 18 heures, le débat sur la motion du ministre des Ressources naturelles est ajourné. M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 novembre 2000, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 15 novembre 2000, à 15 h 42, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Côté (Dubuc), le représentant du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 97 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal;

- n° 120 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles.

15 novembre 2000

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

15 novembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 170 :

(Vote n° 107)

POUR - 65

Arseneau	Caron	Geoffrion	Morin
Barbeau	Carrier-Perreault	Goupil	Paquin
Baril	Charest	Harel	Paré
<i>(Arthabaska)</i>	<i>(Rimouski)</i>	Jolivet	Payne
Beaudoin	Chevrette	Jutras	Pelletier
Beaulne	Cliche	Labbé	<i>(Abitibi-Est)</i>
Beaumier	Côté	Lachance	Rioux
Bédard	<i>(La Peltrie)</i>	Landry	Robert
Bégin	Côté	Laprise	Rochon
Bergeron	<i>(Dubuc)</i>	Leduc	Signori
Bertrand	Cousineau	Legault	Simard
<i>(Charlevoix)</i>	Désilets	Léger	<i>(Montmorency)</i>
Bertrand	Deslières	Lelièvre	Simard
<i>(Portneuf)</i>	Dion	Lemieux	<i>(Richelieu)</i>
Boisclair	Dionne-Marsolais	Léonard	St-André
Bouchard	Duguay	Létourneau	Trudel
Boulerice	Facal	Maltais	Vermette
Boulianne	Gagnon	Marois	
Brassard	Gendron	Ménard	

CONTRE - 44

Béchar	Cusano	Kelley	Ouimet
Bélanger	Delisle	Lafrenière	Paradis
Benoit	Després	Lamoureux	Pelletier
Bergman	Dumont	Laporte	<i>(Chapleau)</i>
Bordeleau	Dupuis	Leblanc	Poulin
Brodeur	Fournier	Maciocia	Sirros
Chagnon	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Tranchemontagne
Charest	Gautrin	Marcoux	Vallières
<i>(Sherbrooke)</i>	Gauvin	Marsan	Whissell
Chenail	Gobé	Middlemiss	Williams
Cholette	Houda-Pepin	Mulcair	
Copeman	Jérôme-Forget	Normandeau	

15 novembre 2000

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, proposant la tenue de consultations particulières, par la Commission de l'aménagement du territoire, sur le projet de loi n° 170 :

(Vote n° 108)

POUR - 65

Arseneau	Brassard	Gendron	Ménard
Barbeau	Caron	Geoffrion	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Goupil	Paquin
<i>(Berthier)</i>	Charest	Harel	Paré
Baril	<i>(Rimouski)</i>	Jolivet	Payne
<i>(Arthabaska)</i>	Chevrette	Jutras	Pelletier
Beaudoin	Cliche	Labbé	<i>(Abitibi-Est)</i>
Beaulne	Côté	Lachance	Rioux
Beaumier	<i>(Dubuc)</i>	Landry	Robert
Bédard	Côté	Laprise	Rochon
Bégin	<i>(La Peltrie)</i>	Leduc	Signori
Bergeron	Cousineau	Legault	Simard
Bertrand	Désilets	Léger	<i>(Richelieu)</i>
<i>(Charlevoix)</i>	Deslières	Lelièvre	Simard
Bertrand	Dion	Lemieux	<i>(Montmorency)</i>
<i>(Portneuf)</i>	Dionne-Marsolais	Léonard	St-André
Boisclair	Duguay	Létourneau	Trudel
Boulerice	Facal	Maltais	Vermette
Boulianne	Gagnon	Marois	

CONTRE - 39

Béchar	Dumont	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bélanger	Dupuis	Laporte	<i>(Chapleau)</i>
Benoit	Fournier	Leblanc	Poulin
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Sirros
Chagnon	Gautrin	MacMillan	Tranchemontagne
Charest	Gauvin	Marcoux	Vallières
<i>(Sherbrooke)</i>	Houda-Pepin	Marsan	Whissell
Chenail	Jérôme-Forget	Middlemiss	Williams
Copeman	Kelley	Mulcair	
Cusano	Lafrenière	Normandeau	
Delisle	Lamoureux	Paradis	

15 novembre 2000

Sur la motion de M. Cholette (Hull), débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 109)

POUR - 38

Béchar	Dupuis	Lamoureux	Normandeau
Bélanger	Fournier	Lamquin-Éthier	Pelletier
Benoit	Gagnon-Tremblay	Laporte	(Chapleau)
Bordeleau	Gautrin	Leblanc	Poulin
Brodeur	Gauvin	Maciocia	Sirros
Chagnon	Gobé	MacMillan	Tranchemontagne
Chenail	Houda-Pepin	Marcoux	Vallières
Copeman	Jérôme-Forget	Marsan	Whissell
Cusano	Kelley	Middlemiss	Williams
Delisle	Lafrenière	Mulcair	

CONTRE - 63

Arseneau	Boulianne	Gagnon	Marois
Barbeau	Brassard	Gendron	Ménard
Baril	Caron	Geoffrion	Morin
(Arthabaska)	Carrier-Perreault	Goupil	Paquin
Baril	Charest	Harel	Paré
(Berthier)	(Rimouski)	Jolivet	Payne
Beaudoin	Chevrette	Jutras	Pelletier
Beaulne	Cliche	Labbé	(Abitibi-Est)
Beaumier	Côté	Lachance	Rioux
Bédard	(La Peltrie)	Laprise	Robert
Bégin	Côté	Leduc	Rochon
Bergeron	(Dubuc)	Legault	Signori
Bertrand	Cousineau	Léger	Simard
(Charlevoix)	Désilets	Lelièvre	(Montmorency)
Bertrand	Deslières	Lemieux	Simard
(Portneuf)	Dion	Léonard	(Richelieu)
Boisclair	Dionne-Marsolais	Létourneau	St-André
Bouchard	Duguay	Maltais	Vermette
Boulerice			